

<p><b>Information préoccupante d'un enfant en risque</b></p> <p><b>Destinée au Conseil Général (suspicion ou certitude sans caractère d'urgence ou de danger)</b></p>
---

Votre rôle doit se limiter à une seule « **Information préoccupante** » des faits que vous avez remarqués : vous n'avez pas à faire d'enquête, celle-ci relève des services spécialisés.

### Rédacteur

- Nom, prénom.....
- Qualité.....
- Ecole / Etablissement scolaire.....
- Adresse .....
- N° de tél.....

### L'enfant

- Nom, prénom.....
- Date de naissance.....
- Ecole et classe fréquentées.....
- Adresse de l'enfant.....

### La famille

Père: Nom, prénom.....  
Adresse.....

Mère: Nom, prénom.....  
Adresse.....

Représentant légal (si différent) :  
Nom, prénom .....

Adresse.....

La fratrie (si ces renseignements sont connus) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Classe et établissement fréquentés

## Exposé des faits

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Services déjà contactés : cocher les cases correspondantes

- Conseillers techniques médico-sociaux de l'Inspection académique
- Assistante sociale de votre établissement (établissement du second degré)
- Infirmier (ère) de votre établissement
- Médecin référent de votre établissement
- Circonscription d'action sociale
- RASED (psychologue scolaire pour les écoles).

La famille est-elle informée de ce signalement ?      oui                  non

Si vous n'avez pas informé la famille pouvez-vous expliquer, pourquoi ?

Pièces éventuellement jointes :

- écrits de l'enfant
- autre(s) préciser

Fait à    le

Signature

Le présent document, dûment rempli, est à adresser :

- à l'Inspecteur d'académie – DSDEN , sous couvert de l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (IEN) **avec copie**
- au service de promotion de la santé et au service social en faveur des élèves

L'Inspecteur d'Académie se charge de la transmission à la Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes de la D.P.D.S.

**Un double de votre écrit est archivé au niveau de l'Inspection Académique, mais en aucun cas dans le dossier scolaire de l'élève.**